



(EUR\_2020\_200)

## COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES

**FLASH INFO :**

**L'UNION EUROPÉENNE FACE AU COVID-19**

-

Note d'information n° 13

*(9 juin 2020)*

## SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
<b>I. VERS UN RETOUR À UNE « NOUVELLE NORMALITÉ » .....</b>	<b>3</b>
1. <i>La réouverture des frontières intérieures en perspective, prolongement des restrictions aux frontières extérieures.....</i>	<i>3</i>
a) La réouverture complète des frontières dans l'espace Schengen prévue d'ici fin juin.....	3
b) Prolongement des restrictions aux frontières extérieures jusqu'à fin juin.....	4
c) Une application pour faciliter les flux au sein de l'Union .....	5
2. <i>Circonspection autour des applications de traçage des contacts.....</i>	<i>5</i>
3. <i>Anticiper la seconde vague.....</i>	<i>6</i>
4. <i>Nouvelles inquiétudes sur l'État de droit .....</i>	<i>6</i>
a) La Commission met à nouveau en garde contre la désinformation, dans le contexte de l'épidémie.....	6
b) Nouvelle date pour les élections présidentielles en Pologne .....	7
c) Restrictions du RGPD en Hongrie : le CEPD précise les conditions .....	7
<b>II. LA POURSUITE DE LA LUTTE CONTRE L'ÉPIDÉMIE .....</b>	<b>8</b>
1. <i>La poursuite de la lutte contre l'épidémie .....</i>	<i>8</i>
2. <i>Soutien à la recherche : la bataille .....</i>	<i>8</i>
a) Un fonds européen de 2,4 milliards d'euros pour développer des vaccins .....	8
b) Aides d'État : approbation du plan français en faveur de la recherche contre le coronavirus .....	8
c) L'Europe poursuit sa coordination mondiale de la recherche face à l'épidémie ....	9
<b>III. RÉPONSE ÉCONOMIQUE : POURSUITE DES AIDES D'URGENCE, DANS UN CONTEXTE TRÈS DÉGRADÉ.....</b>	<b>9</b>
1. <i>Un ralentissement du commerce mondial et européen plus fort qu'initialement estimé.....</i>	<i>9</i>
2. <i>Réponse financière : accroissement de l'ampleur et de la durée de l'opération PEPP de la BCE .....</i>	<i>10</i>
3. <i>De nouvelles aides sectorielles pour les transports .....</i>	<i>11</i>
a) Nouvelles aides d'État pour les transports aériens .....	11
b) Retour sur le devant de l'actualité du remboursement des billets d'avion .....	12
<b>IV. PLAN DE RELANCE ET CFP : LES ASPIRATIONS SECTORIELLES À L'ASSAUT DU GREEN DEAL.....</b>	<b>12</b>
1. <i>Un plan de relance vert et numérique : les premières précisions de la Commission.....</i>	<i>12</i>
a) Le Green Deal, pilier du plan de relance.....	12
b) Déblocage dès 2020 de 11,5 milliards d'euros en faveur des mesures de relance .....	14
c) Le numérique, priorité du plan de relance allemand .....	14
2. <i>Les aspirations territoriales et sectorielles .....</i>	<i>14</i>
a) Inquiétudes des régions périphériques et maritimes sur la dimension territoriale du plan de relance .....	14
b) L'industrie nucléaire européenne souhaite jouer un rôle de premier plan dans la relance économique .....	15
c) Le secteur spatial tente de se positionner comme acteur incontournable de la relance .....	16
3. <i>Réflexions de la Commission sur les secteurs stratégiques : les leçons de l'épidémie .....</i>	<i>16</i>
a) Publication d'une stratégie pharmaceutique .....	16
b) Sécurité énergétique .....	16
4. <i>Relations internationales .....</i>	<i>17</i>
a) Une revalorisation de l'aide humanitaire dans le cadre du prochain CFP .....	17
b) La redéfinition des relations avec la Chine.....	18

Alors que l'Europe semble sur la voie d'une sortie de la crise sanitaire, et que tous les États membres ont pleinement entamé leur déconfinement, les États membres s'attellent à définir la « nouvelle normalité », tant aux niveaux nationaux qu'europpéen. La prochaine étape, dans ce retour à la normale, devrait être une réouverture plus large des frontières internes à l'espace Schengen, à partir de la mi-juin.

Même si, malgré des indicateurs rassurants, le spectre d'une seconde vague n'est toujours pas écarté, c'est le coût économique de l'épidémie qui est à présent au centre des préoccupations. Tandis que les mesures de soutien immédiat aux acteurs économiques se poursuivent, les débats se cristallisent à présent sur les modalités de la relance, via le plan de relance mais aussi les priorités du prochain cadre financier pluriannuel (CFP) que la Commission identifie principalement autour du Green Deal et de la transition numérique.

L'épidémie a également mis en évidence de nouveaux enjeux stratégiques et de souveraineté, soulignant par exemple la nécessité d'une coopération européenne dans le secteur de la santé. La politique européenne envers les pays tiers est également affectée par l'épidémie.

## **I. VERS UN RETOUR À UNE « NOUVELLE NORMALITÉ »**

### *1. La réouverture des frontières intérieures en perspective, prolongement des restrictions aux frontières extérieures*

#### *a) La réouverture complète des frontières dans l'espace Schengen prévue d'ici fin juin*

Après avoir échangé sur les mesures prises depuis la publication par la Commission, le 13 mai dernier, de lignes directrices relatives à la levée graduelle des mesures nationales de contrôle aux frontières intérieures de l'espace Schengen, les ministres de l'Intérieur des États membres de l'Union européenne (UE) ont décidé, le 5 juin, de revenir le plus tôt possible à une zone Schengen sans contrôles aux frontières intérieures, retenant, pour la majorité d'entre eux, la date du 15 juin (les États membres qui ne seraient pas prêts à cette date, pour des raisons sanitaires, pouvant prolonger la fermeture de leurs frontières jusqu'à la fin du mois de juin). De nombreux pays comme l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Autriche et la Suisse ont déjà anticipé en annonçant une réouverture le 15 juin, avec toutefois quelques limitations. Rappelons que l'Italie avait annoncé la réouverture de ses frontières dès le 3 juin, mais la France, l'Autriche et la Suisse ont décidé de continuer d'appliquer des restrictions vis-à-vis de ce pays dont la situation épidémiologique pose encore question. L'Espagne a en revanche déjà indiqué que ses frontières terrestres avec la France et le Portugal ne

seraient pas rouvertes avant le 22 juin. En Europe centrale aussi, les frontières se rouvrent progressivement.

Le 4 juin, renonçant à demander, comme initialement prévu, une réouverture immédiate des frontières intérieures de l'espace Schengen, la commission LIBE du Parlement européen avait appelé les États membres de l'espace Schengen, via l'adoption d'une résolution présentée par son président, Juan Fernando López Aguilar, (Espagne - S&D), à revenir dès que possible à une libre circulation, sans contrôles aux frontières intérieures, en levant les restrictions de manière coordonnée là où la situation sanitaire le permettait. Les eurodéputés *« regrettent »* que les États membres aient répondu à la pandémie en fermant leurs frontières, sans justifier, selon eux, *« dans leurs notifications officielles au titre du code frontière Schengen, en quoi le contrôle aux frontières est un moyen approprié de limiter la propagation de la Covid-19 »*. Ces fermetures des frontières ont eu de *« très graves répercussions sur les personnes et les entreprises, y compris sur les secteurs du tourisme et du travail saisonnier »*; des restrictions plus ciblées applicables au niveau régional, y compris dans les régions transfrontalières, auraient été *« plus appropriées et moins intrusives »*. Le texte déplore également *« les conséquences collatérales des contrôles aux frontières observés à certaines frontières intérieures, telles que des temps d'attente excessifs, sans installations d'hygiène adéquates et sans éloignement physique suffisant, créant ainsi des risques pour la santé »*.

b) *Prolongement des restrictions aux frontières extérieures jusqu'à fin juin*

Les ministres de l'Intérieur des États membres se sont aussi exprimés, le 5 juin, en faveur d'une réouverture progressive des frontières extérieures de l'Union à partir du 1er juillet, demandant donc à la Commission de prolonger les restrictions pour les voyages non essentiels vers l'Union, actuellement en vigueur jusqu'au 15 juin. Cette réouverture se ferait en fonction de critères, certains pays montrant encore un taux élevé d'infections au coronavirus.

Les eurodéputés de LIBE estiment, dans leur résolution du 4 juin à propos de l'espace Schengen, que la crise justifie une nouvelle réforme de Schengen et une nouvelle gouvernance. La Commission doit, en principe, proposer une telle réforme dans son Pacte sur les migrations.

Au même moment, alors que la Turquie a annoncé son intention de commencer les opérations de forage dans la zone économique exclusive de la Grèce dans trois mois, se mettant ainsi en infraction avec le droit international, l'Union européenne, tout en condamnant ces déclarations, n'envisage pour l'instant ni sanctions, ni gel des crédits de pré-adhésion versés à la Turquie, dans la crainte qu'une rupture avec Ankara provoque l'ouverture par la Turquie des frontières à de nouveaux migrants, ce qui mettrait en péril la lutte contre l'épidémie.

*c) Une application pour faciliter les flux au sein de l'Union*

La Commission européenne a annoncé le 4 juin le lancement de l'application *Galileo Green Lane*, qui vise, après les perturbations entraînées par l'épidémie de Covid-19, à faciliter le transport de marchandises au sein de l'Union européenne en réduisant les temps d'attente aux frontières terrestres intérieures, grâce à l'utilisation du système de navigation Galileo. L'application doit fournir une visualisation en temps réel de la situation aux postes-frontières et des flux de trafic, à la fois à destination des autorités de contrôle des frontières et à destination des chauffeurs de camions et de véhicules personnels. L'application a été testée avec la police des frontières en Hongrie, en République tchèque et en Espagne, des tests étant en cours en France et en Grèce, et un projet pilote a été mené auprès de conducteurs routiers, en collaboration avec l'Union internationale des transports routiers (IRU).

*2. Circonspection autour des applications de traçage des contacts*

Lors de la réunion du Conseil Télécoms du 5 juin, la Commission a informé les ministres des discussions en cours sur les spécifications techniques relatives à l'interopérabilité des applications de traçage, dans le cadre du réseau « Santé en ligne » (*e-Health*), qui rassemble des experts des questions de santé et des questions numériques. Rappelant les orientations déjà publiées, la Commission a indiqué qu'elle entendait se cantonner à un rôle de coordination, en encourageant les développeurs à mettre en œuvre des applications interopérables, sans toutefois intervenir sur les codes des applications développées au niveau national, ou interdire l'utilisation de telle ou telle application.

Interrogé, le 5 juin, par la sous-commission des Droits de l'homme du Parlement européen, le directeur de la société de l'information et de l'action contre la criminalité au Conseil de l'Europe, Jan Kleijssen, a quant à lui exprimé sa circonspection sur l'efficacité des applications de traçage dans la lutte contre la Covid-19, relevant notamment que le taux de téléchargement en Autriche (premier pays à avoir lancé une telle application en Europe), est de moins de 6 %, et rappelant que, même en cas d'adoption massive, l'efficacité n'était pas démontrée (en Australie, où l'application a été largement téléchargée, un seul cas a pu être détecté grâce à l'application). Soulignant que ces applications doivent respecter les principes de transparence, volontariat et respect de la vie privée, il s'est prononcé en faveur de modèles « *le[s] plus décentralisé[s] possible* », et a regretté le manque d'interopérabilité transfrontalière entre les applications développées dans les différents États européens et extra-européens.

Alors qu'en France, le Gouvernement indique que l'application « StopCovid », lancée le 2 juin, a été téléchargée plus d'un million de fois, le lancement de l'application britannique, testée sur l'île de Wight (où elle a été téléchargée, depuis début mai, par 40 % de la population), ne devrait être déployée que dans plusieurs semaines, après le lancement du programme de traçage manuel, qui a débuté début juin. Le gouvernement britannique, qui privilégie toujours l'actuelle version centralisée de l'application, jugée donner de meilleurs résultats en termes de santé publique, n'exclut pas de se tourner vers une version décentralisée si cette dernière pouvait s'avérer plus efficace.

### *3. Anticiper la seconde vague*

Par ailleurs, lors d'une conférence de presse organisée le 3 juin par l'Alliance sur la santé et l'environnement (HEAL) à la suite de l'appel lancé par des millions de professionnels de la santé aux dirigeants du G20 afin que ceux-ci prennent pleinement en compte la santé dans leur plan de relance économique, la directrice de la santé publique à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), Mme Maria Neira, a indiqué que, s'il était difficile de prédire avec précision la seconde vague de l'épidémie de Covid-19, celle-ci pourrait avoir lieu à l'automne, en même temps que la grippe saisonnière, en des proportions toutefois moindres que lors de la première vague.

Rappelant que la première vague n'était pas encore terminée et qu'en Europe, le niveau d'immunité de la population générale était faible (5 à 7 %, selon les estimations), elle a estimé indispensable que les États membres se dotent d'un système épidémiologique robuste pour détecter et répondre rapidement au virus, pour s'y préparer « *sans être trop paranoïaque ni trop tranquille* ».

### *4. Nouvelles inquiétudes sur l'État de droit*

#### *a) La Commission met à nouveau en garde contre la désinformation, dans le contexte de l'épidémie*

Une nouvelle communication de la Commission sur la désinformation dans le contexte de la pandémie de Covid-19 serait en préparation et pourrait être évoquée lors de la réunion du collège des commissaires du 10 juin. Le 4 juin, la vice-présidente de la Commission chargée des valeurs et de la transparence, Věra Jourová, a détaillé le contenu de cette communication : celle-ci devrait proposer des actions complémentaires pour mieux protéger les citoyens européens contre les campagnes de désinformation, détailler des pistes de travail visant à renforcer le socle d'informations fiables dans l'Union européenne et à l'étranger et soutenir davantage les autorités compétentes, les vérificateurs de faits et les chercheurs.

Par ailleurs, Mme Jourová a appelé les plateformes en ligne à fournir davantage d'efforts en matière de lutte contre la désinformation. Pour elle, la mise en œuvre récente de nombreuses mesures visant à contrer la prolifération de fausses nouvelles liées à la pandémie de Covid-19 ne suffira pas. La vice-présidente de la Commission a estimé que la crise actuelle n'est qu'un « *simple rappel du vaste problème que constituent la désinformation et la mésinformation* ». Elle a ainsi exprimé son soutien aux « *actions de Twitter visant à mettre en œuvre une politique de modération transparente et cohérente* », même si, selon elle, les plateformes ne peuvent pas être les seules à agir, appelant à un soutien accru des médias libres et indépendants, à davantage de coopération entre les Vingt-Sept et à une plus grande implication de la société civile. Saluant le projet d'une taxe sur les services numériques, elle a par ailleurs assuré qu'une partie des nouvelles recettes devrait être investie dans l'éducation et la sensibilisation.

Enfin, la Commission a annoncé le lancement des activités de l'Observatoire européen des médias numériques, mis en place dans le cadre de son plan d'action contre la désinformation, et qui aura notamment pour tâche d'apporter aux autorités publiques un soutien en matière de suivi des politiques anti-désinformation adoptées par les plateformes en ligne.

*b) Nouvelle date pour les élections présidentielles en Pologne*

Le 3 juin, la présidente de la chambre basse du parlement polonais, Elżbieta Witek, a annoncé que les électeurs seront finalement convoqués le 28 juin pour élire le président de la République. L'élection présidentielle polonaise devait se tenir initialement le 10 mai, mais elle avait été reportée en raison de la pandémie de Covid-19 et des difficultés politiques que son maintien comportait, en particulier l'impossibilité de mener campagne. Cette élection pourrait se faire à la fois par un vote physique et par correspondance.

*c) Restrictions du RGPD en Hongrie : le CEPD précise les conditions*

Le comité européen de la protection des données (CEPD), qui rassemble les autorités nationales de protection des données européennes, a précisé les conditions dans lesquelles la protection des données pouvait être limitée, en situation d'état d'urgence, après que la Hongrie a restreint drastiquement le droit à l'effacement des données et la garantie de possibilités de recours juridique concernant la protection des données personnelles, et a assoupli les obligations de notification de collecte des données, en activant la procédure de limitation des obligations et droits prévus par le RGPD, mentionnée à l'article 23 du règlement. Le CEPD, sans mentionner explicitement la Hongrie, rappelle que le RGPD permet déjà de traiter les données personnelles dans des conditions particulières pour des motifs d'intérêt public tels que la lutte contre l'épidémie, sans qu'il soit besoin de recourir à la procédure de l'article 23.

## II. LA POURSUITE DE LA LUTTE CONTRE L'ÉPIDÉMIE

### 1. La poursuite de la lutte contre l'épidémie

Le virus SARSCoV-2, responsable du coronavirus, est dorénavant classé parmi les agents biologiques de catégorie 3 au titre de la directive 2000/54/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents biologiques au travail (la Confédération européenne des syndicats et de nombreux parlementaires souhaitaient son classement parmi les agents biologiques de catégorie 4, comme par exemple le virus Ebola, en raison de l'absence de prophylaxie ou de traitement efficace).

### 2. Soutien à la recherche : la bataille

#### *a) Un fonds européen de 2,4 milliards d'euros pour développer des vaccins*

Un mois après le scandale créé par les propos du directeur général de Sanofi, qui avait avancé l'idée de réserver prioritairement aux États-Unis l'accès à un éventuel vaccin contre la Covid-19, au motif que les États-Unis partageaient davantage que l'Europe les risques de la recherche avec les entreprises pharmaceutiques, l'Union européenne discuterait de la possibilité de donner mandat à la Commission européenne de pouvoir intervenir dans les recherches des compagnies pharmaceutiques en échange d'un accès préférentiel aux tests, vaccins et traitements développés, à l'image de la BARDA (*Biomedical Advanced Research and Development Authority*) américaine. Un fonds d'urgence de 2,4 milliards d'euros pourrait être utilisé pour des achats anticipés et un accroissement de la capacité de production de vaccins en Europe. Par ailleurs, la France, l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas ont annoncé unir leurs forces pour négocier conjointement avec les développeurs de vaccins contre le coronavirus et les producteurs potentiels.

#### *b) Aides d'État : approbation du plan français en faveur de la recherche contre le coronavirus*

La Commission européenne a approuvé le 5 juin, conformément au cadre temporaire sur les aides d'État mis en place pendant la crise, un programme-cadre français de 5 milliards d'euros (éventuellement cofinancé par les fonds structurels européens), sous forme de subventions directes, avances remboursables et d'avantages fiscaux pour soutenir la recherche et le développement, la modernisation d'infrastructures d'essai et la mise à l'échelle et la production de produits liés au coronavirus, concernant à la fois les vaccins, les médicaments, les équipements hospitaliers et médicaux et les vêtements et équipements de protection.



*c) L'Europe poursuit sa coordination mondiale de la recherche face à l'épidémie*

Le Royaume-Uni a organisé le 4 juin la conférence mondiale sur la vaccination afin de collecter des fonds pour le GAVI (*Global Alliance for Vaccines and immunization*). À cette occasion, la Commission européenne a promis au GAVI 300 millions d'euros sur la période 2021-2025 pour vacciner les enfants dans les pays en développement, soit 100 millions d'euros de plus que sur la période précédente (dans le cas où le cadre financier pluriannuel serait adopté avec les montants proposés par la Commission). L'objectif du GAVI est de vacciner 300 millions d'enfants dans le monde et de financer des stocks de vaccins contre les maladies infectieuses. Rappelons que lors de la conférence mondiale des donateurs, co-organisée par la Commission européenne le 4 mai, pour financer le déploiement universel de traitements et d'un vaccin contre la Covid-19, plus de 1,5 milliard d'euros ont été promis à GAVI.

### **III. RÉPONSE ÉCONOMIQUE : POURSUITE DES AIDES D'URGENCE, DANS UN CONTEXTE TRÈS DÉGRADÉ**

Alors que se dessine pour le moyen et le long terme, le plan de relance européen, les mesures d'urgence pour soutenir les acteurs économiques européens se poursuivent, tandis que le chiffrage du coût économique du confinement se précise.

#### **1. Un ralentissement du commerce mondial et européen plus fort qu'initialement estimé**

La Commission européenne a mis à jour, à partir de statistiques nouvellement disponibles, l'analyse publiée en avril sur l'effet de la pandémie de Covid-19 sur le commerce mondial et européen. Il en résulte que les importations de produits et services dans l'UE subiront un ralentissement plus marqué que ce qu'elle avait initialement envisagé.

Les mesures adoptées pour contenir l'expansion du coronavirus, en particulier les fermetures temporaires d'entreprises, de frontières et les politiques de confinement, entraîneront en effet une forte contraction, non seulement de la production économique, des dépenses des ménages et des investissements, mais également du commerce international. La Commission estime ainsi que le commerce mondial pour 2020 diminuera de 10 % à 16 % (alors que ses premières estimations étaient de 9,7 %).

Les échanges de biens et services de l'Union avec le reste du monde ralentiront également de manière significative, entre 9 % et 15 % pour les exportations (par rapport à une réduction estimée à 9,2 % en avril). Enfin, en termes absolus, la baisse des exportations extra-européennes s'établirait

entre 282 et 470 milliards d'euros (contre 285 en avril) et celle des importations extra-UE27 entre 313 et 398 milliards d'euros (240 en avril).

La Commission confirme toutefois sa conclusion initiale quant à l'impact sectoriel de cette crise commerciale : les retombées seront particulièrement pénalisantes pour les secteurs manufacturiers, en premier lieu équipements de transport et machines. Les secteurs primaires et les services seront moins affectés, malgré une contraction désormais estimée à 15 %, soit 5 points de plus que prévu en avril.

## **2. Réponse financière : accroissement de l'ampleur et de la durée de l'opération PEPP de la BCE**

La Banque centrale européenne (BCE) a encore significativement accru l'ampleur de son intervention face à la crise économique liée à la pandémie, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) ayant décidé, le 4 juin, de prolonger jusqu'à « *au moins fin juin 2021* », et en tout état de cause jusqu'à la fin de la phase de crise liée au coronavirus, le programme d'achat d'urgence en cas de pandémie (PEPP), lancé mi-mars pour lutter contre la crise économique engendrée par la pandémie de Covid-19, et de l'augmenter de 600 milliards d'euros, portant ainsi le montant d'ensemble à 1 350 milliards d'euros. La BCE a également annoncé qu'elle réinvestirait jusqu'à fin 2022 le capital des titres acquis dans le cadre du PEPP et arrivant à maturité.

La BCE confirme aussi le maintien de la flexibilité dans la répartition entre pays du rachat de titres, au-delà des parts correspondants à la répartition du capital de la BCE. Cette flexibilité est déjà en place car, alors que près de 80 % des 234 milliards d'euros d'achats du PEPP concernent des obligations souveraines, les obligations italiennes représentent 37 milliards d'euros fin mai, à comparer à 29 milliards d'euros si les clés de répartition du capital avaient été strictement respectées.

Dans le contexte d'une prévision d'inflation à moyen terme de 1,3 %, loin de l'objectif de 2 %, aucun changement n'a été annoncé sur les taux d'intérêt directeurs.

Si de nouvelles annonces étaient en partie attendues, leur ampleur a favorablement surpris. Le rythme d'achat des dettes publiques et privées des pays de la zone euro dans le cadre du programme d'achat d'urgence en cas de pandémie (PEPP) initial a d'ores et déjà été très soutenu : fin mai, la BCE avait acheté, depuis la mi-mars, 237,4 milliards d'euros de titres, soit près du tiers de l'enveloppe de 750 milliards précédemment fixée.

Évoquant l'unanimité au sein des gouverneurs concernant la nécessité d'agir, la présidente de la BCE, Mme Lagarde, a estimé que cette opération avait permis, en investissant massivement dès la fin mars, de stabiliser les marchés financiers et de faciliter la transmission de la politique

monétaire afin de retrouver la trajectoire d'inflation observée avant le déclenchement de la pandémie.

Le nouvel horizon retenu donne le temps nécessaire à la BCE de voir comment l'économie de la zone euro rebondira, au deuxième semestre 2020, à la faveur d'une levée progressive des mesures de confinement. L'économie de la zone euro, a observé Mme Lagarde, fait face à une « contraction sans précédent », même si des signes laissent espérer que la chute du PIB et la destruction d'emplois auraient atteint leur limite basse. Révisant fortement à la baisse ses prévisions précédentes pour 2020, la BCE estime en effet désormais que, malgré l'incertitude sur l'ampleur de la crise socioéconomique, la récession atteindra 8,7 % cette année avant que l'économie de la zone euro ne connaisse un rebond à hauteur de 5,2 %.

Interrogée sur la façon dont la BCE répondra, dans les trois mois, à l'arrêt de la Cour constitutionnelle allemande qui remet en cause la primauté du droit de l'UE et le caractère proportionné du *Quantitative Easing* (PSPP), une précédente opération de rachat massif de titres essentiellement publics initiée en 2015 pour contrer le risque de déflation en zone euro, la présidente de la BCE s'est déclarée confiante sur le fait qu'une « *bonne solution sera trouvée, une bonne solution qui ne compromettra aucunement l'indépendance de la BCE, la primauté du droit de l'UE ni l'arrêt de la Cour de justice de l'UE [qui avait jugé le PSPP conforme au mandat de la BCE]* ». En tout état de cause, par son action, la BCE démontre clairement qu'elle reste déterminée à remplir son mandat indépendamment de l'arrêt de la Cour constitutionnelle allemande.

### **3. De nouvelles aides sectorielles pour les transports**

#### *a) Nouvelles aides d'État pour les transports aériens*

La Commission a approuvé la semaine dernière plusieurs régimes nationaux d'aides d'État sectoriels, dans le cadre temporaire assoupli en vigueur jusqu'à la fin de l'année, destinés à soutenir les secteurs les plus touchés par les conséquences économiques de la crise sanitaire.

Après l'accord finalement conclu le 29 mai entre la Commission et le gouvernement allemand, sur le plan de recapitalisation de Lufthansa à hauteur de 6 milliards d'euros, qui impose la cession de créneaux horaires à la compagnie aérienne, la commissaire à la Concurrence, Margrethe Vestager, a indiqué que la situation d'Air France-KLM était différente, cette compagnie ayant bénéficié d'une aide d'État de 7 milliards d'euros « *d'une autre nature* » : il s'agit en effet d'un prêt qui devra être remboursé.

La Commission a également approuvé, le 5 juin, un programme-cadre français de soutien à la recherche [cf. ci-dessus].

*b) Retour sur le devant de l'actualité du remboursement des billets d'avion*

Alors qu'elle avait identifié douze États membres enfreignant les règles européennes en matière de remboursement des billets d'avion non utilisés en raison de la pandémie, et deux États allant à l'encontre des dispositions relatives aux droits des passagers aériens, la Commission a indiqué avoir reçu au 4 juin les réponses de 17 États membres à ses lettres de mai dernier concernant les bons d'échange que les compagnies aériennes souhaitaient remettre aux clients pour les vols annulés du fait de la pandémie, en lieu et place d'un remboursement. Le droit de l'Union dispose en effet qu'en cas d'annulation, le voyageur doit se voir proposer soit un nouvel itinéraire, soit un remboursement. La remise d'un avoir est licite, mais seulement avec l'accord du consommateur.

Le gouvernement espagnol a fait savoir, lundi 1<sup>er</sup> juin, que le ministère de la Consommation solliciterait une mise en demeure judiciaire contre au moins 17 compagnies aériennes<sup>1</sup> pour une série de manquements dans l'information offerte aux voyageurs suite à l'annulation de leurs vols. Selon lui, « *l'omission trompeuse d'informations clés de la part des compagnies aériennes en offrant des bons échangeables suppose une pratique commerciale déloyale* ». Par suite, le ministère de la Consommation « demande que soient déclarés nuls tous les contrats des voyageurs qui ont accepté un bon d'achat au lieu d'un remboursement s'il a été acquis avec un consentement faussé ».

En France, l'UFC - Que choisir a engagé une action en ce sens.

#### **IV. PLAN DE RELANCE ET CFP : LES ASPIRATIONS SECTORIELLES À L'ASSAUT DU GREEN DEAL**

##### **1. Un plan de relance vert et numérique : les premières précisions de la Commission**

*a) Le Green Deal, pilier du plan de relance*

Plus de 700 jeunes activistes, climatologues, syndicalistes, économistes, entrepreneurs et personnalités politiques issus des 27 États membres de l'UE ont lancé un appel, le 2 juin, pour un plan de relance vert destiné à financer une transition écologique et juste, appelant à inclure, comme l'un des principaux piliers du plan de relance européen, des « *solutions crédibles pour financer un véritable Green Deal* ». Cela passe selon eux par :

---

<sup>1</sup> Air Europa, Air France, Binter Canarias, EasyJet, Eurowings, Iberia (Iberia Express y Air Nostrum), Jet 2, KLM, Latam Airlines, Lufthansa, Ryanair, Scandinavian Airlines (SAS), Transavia, Thomson Airways (TUI), United Airlines, Volotea et Wizzair.

- l'interdiction de tous les investissements et subventions dans le domaine des énergies fossiles, qui permettrait de dégager plus de 112 milliards d'euros par an ;

- l'orientation des milliards d'euros que va créer la BCE dans le cadre de sa politique d'assouplissement quantitatif vers le climat et l'emploi, afin notamment d'alimenter une Banque du Climat et de la Biodiversité, qui permettrait de mobiliser 300 milliards d'euros par an sous forme de prêts à taux zéro accordés aux États membres ;

- la création d'un impôt européen de 5 % sur les bénéfices des grandes entreprises qui, combiné à d'autres ressources propres, rapporterait 100 milliards d'euros par an « *pour alimenter un véritable budget européen pour le climat et la biodiversité* ».

La Commission assure de son côté que la durabilité est au cœur du plan de relance *Next Generation EU*, comme elle l'a redit le 3 juin lors d'une visioconférence organisée par Finance Watch et le Club de Rome. Markus Schulte, conseiller principal à la Direction générale des Affaires économiques et financières (DG ECFIN) de la Commission, a indiqué que les différentes composantes du plan intègrent la durabilité et qu'on y retrouve plusieurs références au Pacte vert, soulignant que les plans nationaux et climatiques, présentés dans le cadre de la Facilité pour la reprise et la résilience, devront aller dans le sens des priorités environnementales de l'UE, et indiquant que la Commission a relevé le niveau d'ambition du programme InvestEU en doublant le montant du volet Infrastructures durables et en relevant à 60 % l'objectif pour les investissements verts dans le cadre de ce volet. Le nouveau volet investissement stratégique devrait en outre favoriser le développement de l'industrie européenne dans des secteurs tels que les batteries ou l'hydrogène. Enfin il a souligné que le nouvel instrument de soutien à la solvabilité des entreprises s'accompagne, lui aussi, de lignes directrices pour aligner les investissements sur les priorités de l'UE.

Dans ce contexte, la Commission et l'Agence spatiale européenne ont annoncé le 5 juin un nouvel outil d'observation de la Terre : *Rapid Action Coronavirus (RACE)*, qui utilise les données produites par les satellites du programme Copernicus, traités par l'intelligence artificielle, pour suivre les paramètres environnementaux (changements de la qualité de l'air (dioxyde d'azote) et de l'eau, industrie, transport maritime, construction, trafic, agriculture). Il s'agit de mesurer l'impact du confinement dû au coronavirus et de surveiller la reprise et sa conformité avec les objectifs climatiques européens. Ce nouvel outil devrait être enrichi ensuite de nouvelles données fournies à la fois par les satellites « Sentinel » de Copernicus et par des données complémentaires non issues de l'observation spatiale.

*b) Déblocage dès 2020 de 11,5 milliards d'euros en faveur des mesures de relance*

La Commission européenne a adopté, le 3 juin, un projet de budget rectificatif (n° 6 pour l'exercice 2020) visant à dégager 11,54 milliards d'euros en crédits d'engagement et 6,54 milliards d'euros en crédits de paiement afin de refléter l'impact des propositions législatives sur le plan de relance de l'Union européenne après les ravages causés par le coronavirus. Ces fonds sont destinés à aider les régions les plus démunies et à soutenir les entreprises et les personnes dans le besoin en dehors des frontières de l'UE.

Ce projet de budget rectificatif permet de mettre en œuvre certains éléments du plan de relance de 750 milliards d'euros proposé par la Commission, en particulier la disponibilité dès cette année des 11,5 milliards supplémentaires destinés à REACT-EU, à l'instrument de soutien à la solvabilité et au Fonds européen pour le développement durable (FEDD).

*c) Le numérique, priorité du plan de relance allemand*

Dans son plan de relance doté de 130 milliards d'euros, présenté le 3 juin, l'Allemagne prévoit plusieurs mesures en faveur du numérique, avec notamment l'objectif d'une couverture 5G nationale à l'horizon 2025 (5 milliards d'euros seront affectés à la couverture des zones blanches, via une société publique). Une enveloppe de deux milliards est affectée à la recherche sur les réseaux gérés par logiciel. CDU/CSU et SPD prévoient aussi la création d'un centre d'innovation numérique au sein de l'armée et un projet de loi d'ici à l'été sur l'administration numérique, sur le principe de l'enregistrement unique des données. Enfin, 150 millions d'euros sont alloués à l'amélioration de la couverture internet du réseau ferroviaire.

## **2. Les aspirations territoriales et sectorielles**

À la suite du diagnostic sectoriel et territorial sur les conséquences de la pandémie établi par la Commission européenne [cf. newsletter n° 12], plusieurs organisations territoriales ou sectorielles ont fait part de leurs inquiétudes concernant leur position dans le plan de relance et dans le cadre du prochain CFP.

*a) Inquiétudes des régions périphériques et maritimes sur la dimension territoriale du plan de relance*

Dans son analyse liminaire du plan de relance de la Commission européenne, publiée le 5 juin, la Conférence des régions périphériques et maritimes (CRPM), tout en saluant le rôle attribué à la politique de cohésion, s'interroge sur la dimension territoriale réelle des mesures annoncées.

Si la CRPM souligne l'augmentation importante du Fonds pour une transition juste et du budget prévu pour REACT-EU), elle note que la proposition révisée suggère de légères réductions pour le FEDER (-1,7 %) et

pour le FSE (-2,8 %), par rapport à la proposition initiale de 2018. Surtout, elle estime que les critères d'attribution des fonds prévus au sein de REACT-EU entrent en contradiction avec la volonté de la Commission de lisser les disparités territoriales aggravées par la crise de la Covid-19. La clé de répartition pour l'allocation des fonds est basée en effet sur les données nationales et donc ni sur la base des catégories de régions ni sur des critères territoriaux ; le soin est laissé aux États de répartir les fonds, ce qui laisse craindre des arbitrages plus politiques qu'objectifs. Il y a un risque de rupture dans les programmes régionaux, le règlement allant jusqu'à suggérer la possibilité de mettre en place un nouveau programme national spécifique. Ici, la CRPM insiste sur le respect du principe de partenariat.

L'étude souligne que l'articulation de la gouvernance de l'instrument *Recovery and Resilience Facility* dans le cadre du Semestre européen permettra difficilement aux régions de faire entendre leur voix. La CRPM estime en conséquence qu'il faut y intégrer une approche partenariale, similaire à celle de la politique de cohésion. De la même manière, la grande flexibilité dans le transfert des financements entre fonds lui fait craindre un transfert vers des instruments à la gestion centralisée. (<https://bit.ly/3cFH6aR>)

Le Comité des régions (CdR) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont par ailleurs lancé, le 3 juin, une enquête sur l'incidence de la Covid-19 sur les régions et les villes. L'enquête, qui comporte 15 questions portant aussi sur la relance post-Covid-19, est ouverte jusqu'au 30 juin.

*b) L'industrie nucléaire européenne souhaite jouer un rôle de premier plan dans la relance économique*

Dans une lettre ouverte adressée aux dirigeants de l'Union européenne le 3 juin, près de 40 organisations de l'industrie nucléaire européenne ont formulé leur engagement à jouer un rôle de premier plan dans la relance économique. Rappelant que 26 % de l'électricité produite dans l'UE provient actuellement du nucléaire, ces organisations estiment que cette source d'énergie, associée à d'autres innovations technologiques, à la recherche et au développement, est le complément parfait des énergies renouvelables pour fournir une électricité à faibles émissions de carbone de manière constante.

Afin de contribuer à la nouvelle stratégie industrielle de l'UE, le secteur nucléaire réclame de la cohérence dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, en facilitant l'investissement et en permettant le développement de nouvelles centrales nucléaires à faible intensité de carbone (grands et petits réacteurs modulaires), ainsi que la maintenance du parc existant.

Il demande en outre que l'analyse recommandée par le groupe d'experts techniques sur la question de la place de l'énergie nucléaire dans la

taxonomie européenne ait lieu en 2020 afin que des investissements importants ne soient pas retardés.

*c) Le secteur spatial tente de se positionner comme acteur incontournable de la relance*

Le 4 juin, tandis que le Conseil adoptait des conclusions soulignant le rôle que devait jouer le secteur spatial dans la transition verte et la relance post-Covid, les eurodéputés de la commission ITRE ont adopté à l'unanimité moins une voix contre et une abstention le texte porté par Massimiliano Salini (PPE, italien) sur le règlement relatif au programme spatial européen, confirmant la position en première lecture du Parlement (ce qui permet d'ouvrir les négociations avec le Conseil, en vue des négociations interinstitutionnelles). La nouvelle proposition budgétaire de la Commission prévoit un financement à hauteur de 13,4 milliards d'euros (prix 2018), en baisse par rapport à sa première proposition de 2018, mais en hausse par rapport à la dernière proposition de la présidence finlandaise, en décembre dernier. C'est dans ce contexte qu'ont été lancés les deux outils *RACE* et *Galileo Green Lane*, qui utilisent les données respectivement de Copernicus et Galileo pour contribuer à la sortie de crise et à la transition verte [cf. ci-dessus].

### **3. Réflexions de la Commission sur les secteurs stratégiques : les leçons de l'épidémie**

*a) Publication d'une stratégie pharmaceutique*

La Commission européenne a publié le 2 juin dernier sa feuille de route sur la future stratégie pharmaceutique. Souhaitant tirer des leçons de la pandémie de Covid-19, cette stratégie, qui prendra la forme d'une communication, visera à « *garantir l'accessibilité, la durabilité et la sécurité de l'approvisionnement* », selon la commissaire à la Santé, Stella Kyriakides. La pandémie de coronavirus a montré la nécessité de disposer de moyens pour produire des médicaments au sein de l'Union et d'encourager et de soutenir la capacité de production européenne pour les ingrédients pharmaceutiques actifs et les matériaux de départ.

*b) Sécurité énergétique*

Un document de travail de la Commission daté du 2 juin 2020 aborde, de manière inédite, le thème de la menace qu'une maladie infectieuse peut représenter pour l'approvisionnement énergétique au sein de l'Union. Soulignant l'effet de surprise face à un phénomène épidémique de grande ampleur défiant les connaissances médicales au point de conduire massivement à des mesures de confinement, la Commission souligne que le droit de l'Union n'est pas désarmé, mentionnant huit règlements ou



directives permettant de contenir les risques pour l'approvisionnement énergétique des États membres<sup>2</sup>.

De fait, il n'y eut aucune coupure, ni électrique, ni gazière, ni pétrolière au sein de l'Union. À l'aune de ce résultat majeur, les perturbations enregistrées sur les marchés de gros n'ont qu'une importance mineure. La Commission conclut cet examen par l'identification de vingt bonnes pratiques ayant permis ce résultat. Parmi celles-ci, dix-sept sont dépourvues de lien direct avec les spécificités d'une menace pandémique.

Trois « bonnes pratiques » identifiées comme telles par la Commission européenne dans son document de travail sont directement liées à une menace pandémique :

- la préservation de la libre circulation en faveur des travailleurs spécialisés dans le secteur énergétique ;
- la préservation des chaînes d'approvisionnement énergétique ;
- l'établissement de « camps de base » et de réserves de volontaires dédiés au fonctionnement des infrastructures critiques.

La Commission n'annonce cependant aucune proposition de texte normatif tendant à organiser les trois « bonnes pratiques » à mettre en œuvre par temps de pandémie, attendant peut-être les conclusions de la réflexion complémentaire qu'elle appelle de ses vœux. En effet, tout en constatant la robustesse du dispositif en place, la Commission s'interroge sur deux problématiques majeures, qu'elle invite à envisager :

- des scénarios extrêmes combinant un danger épidémiologique avec une crise d'approvisionnement induite par le changement climatique ;
- le prolongement ou la répétition à court terme de menaces pandémiques.

#### **4. Relations internationales**

##### *a) Une revalorisation de l'aide humanitaire dans le cadre du prochain CFP*

Dans sa proposition révisée de cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027, la Commission propose d'abonder les crédits alloués à l'aide humanitaire de l'Union européenne de 5 milliards d'euros. Ces crédits seront engagés dans le cadre de l'instrument de relance et font partie des 15,5 milliards supplémentaires consacrés à l'action extérieure. Ainsi, le budget de l'aide humanitaire de l'Union européenne serait porté à 14,8 milliards d'euros au total, faisant d'elle le premier donateur mondial,

---

<sup>2</sup> Ces dispositifs avaient fait l'objet, en mars dernier, de trois communications de la Commission, portant respectivement sur la disponibilité des « biens essentiels » malgré la fermeture des frontières intérieures (le 16 mars), le contrôle des investissements économiques directs (le 26 mars) et la libre circulation des travailleurs pendant l'épidémie du Covid-19 (le 30 mars).

dans un contexte d' « *augmentation catastrophique des besoins* » comme l'a indiqué le commissaire à la gestion des crises M. Janez Lenarčič. La pandémie de Covid-19 aura en effet des conséquences directes sur les systèmes de santé, l'assainissement ou la chaîne alimentaire, mais elle aura aussi des conséquences indirectes et de long terme sur les pays les plus fragiles, par ailleurs déjà touchés par le changement climatique, les conflits, l'insécurité alimentaire et des maladies telles que le choléra, la rougeole et Ebola.

Par ailleurs, 2 milliards d'euros supplémentaires sont prévus pour renforcer le mécanisme de protection civile de l'Union européenne et sa réserve stratégique RescEU, soit un budget total de 3,1 milliards.

*b) La redéfinition des relations avec la Chine*

Le Haut Représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Joseph Borrell, publie depuis deux semaines dans la presse internationale des articles appelant l'Union européenne à adopter une stratégie plus charpentée à l'égard de la Chine, devenue un « *rival systémique* » de plus en plus affirmé. Cette prise de position fait suite à une demande des États membres, inquiets de l'emprise géopolitique croissante acquise par la Chine en Europe, emprise renforcée pendant la crise sanitaire. Le Haut Représentant invite donc les États membres à adopter une approche solidaire et à préférer une négociation communautaire pour faire échec à l'approche multilatéraliste de la Chine, qui tend à diviser l'Union.

La « Loi sécuritaire » en passe d'être appliquée à Hong-Kong (et par conséquent l'établissement d'une police secrète dirigée par Pékin sur le territoire de l'ancienne colonie britannique) ajoute aux préoccupations de l'Union européenne, même si à ce stade, cette dernière n'a guère fait que condamner cette manœuvre non conforme à l'Accord de 1984, indiquant que des sanctions ne seraient pas le remède efficace.

Les relations entre la Chine et l'Union européenne, entendues au sens large, auraient dû se trouver au cœur de la présidence allemande, mais en plein accord avec Pékin, la Chancelière Angela Merkel a écarté le problème : après un premier report en septembre, le sommet sino-européen est à présent reporté sine die, officiellement pour cause de pandémie.